

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Décembre 2015

L' an 2015 et le 11 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de SAVE Joël Maire

**Présents** : Mmes : MAURICE Micheline,, VAN PARYS Liliane, MM : DELBOVE Didier, DESCHAINTE Robert, DHE Rodolphe, NANDROT Jean-François, PIFFRET Bruno, SAVE Joël, ZOLTY Xavier

Excusés: GACQUERE Alain procuration VAN PARYS Liliane  
POUVESLE Christiane procuration SAVE Joël

**A été nommé(e) secrétaire** : Secrétaire de Séance : DHE Rodolphe

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - 2015-46**  
**Projet de fusion de communes - 2015-47**

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : réf : 2015-46**

Le Maire informe l'assemblée que le projet de SDCI a été adressé le 14 octobre 2015 par le Préfet de la Nièvre pour avis des conseils municipaux concernés pour qu'ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Conformément à la Loi NOTRe, le nouveau schéma prévoit :

- 1/ de nouvelles fusions de communautés (15 000 habitants minimum, exceptions pour zone de montagne, faible densité ...)
- 2/ la réduction du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes ;
- 3/ l'assouplissement des mutualisations entre collectivités ;
- 4/ de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles avec des délais de mise en œuvre étalés d'ici 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis *favorable* au projet global du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de la Nièvre

Considérant que le conseil communautaire du Pays Corbigeois, par délibération en date du 24 septembre dernier, a validé le rapprochement entre les communautés de communes du Val du Beuvron, Fleur du Nivernais et Pays Corbigeois dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

- Emet un avis *favorable* à la constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Val du Beuvron, Fleur du Nivernais et Pays Corbigeois (CC n°6 du projet de SDCI) et les incidences sur les syndicats qui sont inclus en totalité dans le périmètre issu de la fusion.

Cette fusion formera une communauté de communes de 9 762 habitants, d'une densité inférieure à la moitié de la densité nationale, qui ne sera donc pas soumise au seuil des 15 000 habitants.

A la majorité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 6)

**Projet de fusion de communes réf : 2015-47**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord de principe pour une éventuelle fusion entre communes voisines mais précise que le choix des communes n'est encore pas déterminé, le Conseil Municipal souhaite envisagé toutes les solutions possibles avant de faire un choix.

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 0)

En mairie, le 16/12/2015  
Le Maire  
Joël SAVE

